

## Séance du 10 avril 2001

L'an deux mil un le dix Avril , le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, M. Gérard SIMONET, M. Arsène INIZAN, , M. Michel LE ROY, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN. M. Yvon FOLLOROU ,M. Jacques TILLY ,

Absents : Mme Sylvie LE JAN, M. Romain QUERE, Mme Louise LE ROUX,

Procurations : Mme Sylvie LE JAN à Mme Martine JAOUEN , M. Romain QUERE à M. Pierre LE DILAVREC , Mme Louise LE ROUX à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Avril 2001

Date de Publication : 11 Avril 2001

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Vote des taux d'imposition des quatre taxes
--

Le Maire indique qu'il y aurait lieu de modifier les taux des quatre taxes directes locales il propose pour 2001 de faire passer :

- la taxe d'habitation	de 14,42 % à 15,03 %
- La taxe foncière sur les propriétés bâties	de 15,98 % à 16,65 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties	de 58,55 % à 61,01 %
- la Taxe professionnelle	de 6,10 % à 6,50 %

le vote à bulletins secrets du Conseil municipal donne : Pour 16 voix , contre 2 voix , 1 Blanc pour 2001 - les taux sont donc ainsi fixés :

- taxe d'habitation :	15,03 %
- La taxe foncière sur les propriétés bâties	16,65 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties	61,01 %
- la Taxe professionnelle	6,50 %